Nations Unies S/PV.5361

Conseil de sécurité

Soixante et unième année

Provisoire

5361e séance

Mardi 31 janvier 2006, à 10 h 20

New York

Président :	M. Mahiga	(République-Unie de Tanzanie)
Membres :	Argentine	M. Estremé
	Chine	M. Li Junhua
	Congo	M. Ikouebe
	Danemark	Mme Løj
	États-Unis d'Amérique	M. Bolton
	Fédération de Russie	M. Denisov
	France	M. de La Sablière
	Ghana	M. Christian
	Grèce	M. Vassilakis
	Japon	M. Oshima
	Pérou	M. de Rivero
	Qatar	M. Al-Bader
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Sir Emyr Jones Parry
	Slovaquie	M. Burian

Ordre du jour

La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A.

06-22795 (F)

La séance est ouverte à 10 h 20.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à l'accord auquel le Conseil est parvenu lors de ses consultations préalables, je considérerai que le Conseil de sécurité décide d'inviter, en vertu de l'article 39 de son règlement intérieur provisoire, Mme Angela Kane, Sous-Secrétaire générale aux affaires politiques.

Il en est ainsi décidé.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

À la présente séance, le Conseil de sécurité entendra un exposé de Mme Angela Kane, Sous-Secrétaire générale aux affaires politiques. Je lui donne à présent la parole.

Mme Kane (*parle en anglais*) : Des événements cruciaux sont survenus tant en Israël que dans le territoire palestinien occupé ces 30 derniers jours, à savoir la grave maladie du Premier Ministre israélien, Ariel Sharon, et la victoire, il y a quelques jours, de la liste « Changement et réforme » du Hamas aux élections au Conseil législatif palestinien.

Les responsables du Quatuor se sont réunis la nuit dernière à Londres. Un nouveau gouvernement palestinien n'a pas encore été formé. Dans ces conditions, je suis sûre que le Conseil comprendra que je m'en tienne à des observations brèves et factuelles.

Je voudrais tout d'abord parler des événements politiques en Israël. Le Premier Ministre Sharon a été victime d'une grave attaque cérébrale le 4 janvier. Il reste dans un état extrêmement grave mais stable dans un hôpital de Jérusalem. Le Secrétaire général continue d'espérer qu'il se rétablira.

Le Vice-Premier Ministre, Ehud Olmert, a immédiatement assumé les fonctions de Premier Ministre par intérim et a été ensuite confirmé à ces fonctions par la Knesset le 16 janvier. M. Olmert a réaffirmé qu'Israël demeure attaché au règlement du conflit conformément à la Feuille de route, tout en laissant entrevoir la possibilité de nouvelles mesures unilatérales en Cisjordanie.

Je voudrais à présent parler de l'évolution de la situation politique palestinienne. Le 25 janvier, les élections au Conseil législatif palestinien se sont déroulées sur l'ensemble de la bande de Gaza et de la Cisjordanie, y compris Jérusalem-Est, après que le cabinet israélien eut accepté d'autoriser 6 300 des près de 120 000 électeurs remplissant les conditions requises à voter dans six bureaux de postes, en accord avec les précédents créés par les Accords d'Oslo et les élections de 1996 et 2005. Au total, 77 % des électeurs inscrits ont participé au scrutin pour la nouvelle législature.

Les élections ont été suivies par environ 20 000 observateurs nationaux et 1 000 observateurs internationaux, y compris des missions de l'Union européenne, du National Democratic Institute, du Centre Carter et du Canada. Dans l'ensemble, les observateurs ont conclu que la campagne s'était déroulée dans une atmosphère relativement calme, dont était absente toute provocation rhétorique. Les autorités israéliennes ont de manière générale rendu plus fluides les passages aux points de contrôle afin de faciliter la liberté de circulation le jour de l'élection, bien qu'à certains moments des candidats, des militants et des agents électoraux n'aient pas été en mesure de franchir aisément les points de passage durant la campagne.

Le Secrétaire général, qui avait rendu public un message personnel de soutien au peuple palestinien avant les élections, a téléphoné au Président de l'Autorité palestinienne Abbas pour le féliciter, ainsi que le peuple palestinien, de cette importante étape dans l'édification des institutions démocratiques palestiniennes.

Selon les résultats officiels annoncés par la Commission électorale centrale, la liste « Changement et réforme » du Hamas a obtenu une majorité de 74 sièges. La liste du Fatah a, elle, obtenu 45 sièges; les 13 sièges restants sont allés à de petits partis ou à des candidats indépendants.

Le Président Abbas a indiqué qu'il allait immédiatement entamer des négociations en vue de la formation d'un nouveau gouvernement. Évoquant les devoirs et les responsabilités qui incomberont à celui-ci, le Président a cité

« les accords israélo-palestiniens, à commencer par les Accords d'Oslo et les résolutions du Sommet arabe et jusqu'aux résolutions adoptées par la communauté internationale, en particulier la Feuille de route, comme le seul et unique cadre devant maintenant être mis en œuvre ».

Les dirigeants du Hamas ont exprimé leur souhait d'envisager la formation d'un gouvernement dans lequel la liste « Changement et réforme » pourrait travailler avec les autres groupes qui représentent le peuple palestinien. Les consultations sur la formation d'un gouvernement se poursuivent.

Je voudrais à présent en venir à la réunion du Quatuor à Londres. Hier soir, le Secrétaire général a rencontré ses collègues du Quatuor à Londres pour examiner la situation politique au lendemain des élections, répondre à l'urgente crise financière palestinienne et envisager la marche à suivre pour que la réforme du secteur de la sécurité produise des résultats. Le Quatuor a entendu un exposé de son Envoyé spécial, M. James Wolfensohn, et du Coordonnateur américain pour la sécurité, M. Keith Dayton. L'ancien Président des États-Unis, M. Jimmy Carter, a également fait part de ses impressions après avoir dirigé la récente mission d'observation électorale.

Le Quatuor a félicité le peuple palestinien pour avoir mené un processus électoral libre, régulier et calme. Il s'est félicité que le Président Abbas ait réaffirmé l'attachement de l'Autorité palestinienne à la Feuille de route, aux engagements et aux obligations contractés précédemment par les parties, et à un règlement négocié prévoyant deux États pour mettre fin au conflit israélo-palestinien. Le Quatuor a estimé que tous les membres du futur gouvernement palestinien devaient s'engager en faveur de la non-violence, de la reconnaissance d'Israël et de l'acceptation des accords et obligations précédemment souscrits, y compris la Feuille de route.

Conscient des besoins du peuple palestinien, le Quatuor a débattu de la question de l'assistance à l'Autorité palestinienne. Premièrement, le Quatuor a exprimé sa préoccupation face à la situation fiscale de l'Autorité palestinienne et a invité à prendre d'urgence des mesures de façon à faciliter les travaux du Gouvernement provisoire pour stabiliser les finances publiques, en tenant compte des critères qui ont été fixés pour la réforme des comptes budgétaires. Deuxièmement, le Quatuor a conclu qu'il était inévitable qu'à l'avenir l'assistance à tout nouveau gouvernement soit examinée par les donateurs en fonction de l'attachement de ce gouvernement aux principes de la non-violence, de la reconnaissance d'Israël et de l'acceptation des accords et obligations précédemment souscrits, y compris la Feuille de route.

J'en viens maintenant à d'autres questions. Bien que les forces de sécurité de l'Autorité palestinienne aient contribué à maintenir l'ordre lors des récentes élections, il y a eu un grand nombre d'incidents de sécurité graves et de divers types pendant la période à l'examen, la plupart survenus ou fomentés dans la bande de Gaza. Ces événements ont souligné la nécessité pour l'Autorité palestinienne de garantir l'ordre et le respect de la loi et de prendre des mesures contre le terrorisme, comme l'a rappelé le Quatuor la nuit dernière. Les événements en question ont compris des enlèvements, des attaques contre des bureaux et des équipements officiels, des violations de la frontière entre Gaza et l'Égypte, des tirs de roquettes Kassam sur le sud d'Israël et des attentats-suicide revendiqués par le Jihad islamique.

Israël a répondu aux attaques terroristes et aux tirs de roquettes en resserrant le régime des bouclages, en lançant des frappes aériennes contre la bande de Gaza, en conduisant des opérations terrestres qui ont fait des victimes en Cisjordanie et en procédant à des assassinats ciblés. La construction de la barrière de séparation et le nivellement des terres dans le territoire palestinien occupé se sont poursuivis, en dépit de la décision rendue par la Cour internationale de Justice. Au début du mois, le Ministre de la défense israélien a ordonné sur trois sections de la barrière, à Jérusalem, la reprise des travaux qui avaient auparavant été gelés sur l'ordre de la Haute Cour de justice israélienne. En outre, des permis rétroactifs ont été délivrés pour la construction de la colonie de peuplement de Modi'in Illit, qui fait partie de Matityahu-Est, actuellement érigé sur des terres appartenant au village palestinien de Bil'in. À la réunion d'hier, le Quatuor a réaffirmé son point de vue selon lequel l'expansion des colonies de peuplement doit cesser et sa préoccupation quant au tracé du de la barrière. Il a également pris note des récentes déclarations du Premier Ministre par intérim Olmert, selon lesquelles Israël continuera à démanteler les avant-postes non autorisés.

La résistance opposée aux avis d'éviction par les huit familles de colons qui vivent sur le marché de gros

d'Hébron a conduit les Forces de défense israéliennes à déclarer, le 16 janvier dernier, le quartier juif d'Hébron zone militaire fermée. Cette mesure a été levée trois jours plus tard après que les colons ont promis de maintenir l'ordre. Les forces de sécurité ont annoncé que l'évacuation du marché de gros d'Hébron et de l'avant-poste de la colonie d'Amona serait reportée au lendemain des élections palestiniennes.

Je passe maintenant au Liban. Au vu du rapport et de l'exposé récents présentés au Conseil sur la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL), je ne décrirai pas en détail la situation le long de la Ligne bleue. Quatre roquettes Katioucha ont été tirées à partir du Liban, dont trois sont tombées en Galilée le 27 décembre 2005, endommageant gravement un immeuble de Kiryat Shmona. Il y a eu 17 violations aériennes israéliennes de la Ligne bleue depuis le dernier exposé. Le Liban n'a réagi à aucune de ces violations. Outre les efforts déployés par la FINUL sur le terrain, le Coordonnateur spécial et le Représentant personnel du Secrétaire général pour le Liban ont poursuivi les consultations afin d'étudier les moyens de réduire les tensions le long de la Ligne bleue.

Le Premier Ministre Siniora a poursuivi ses efforts soutenus pour assurer l'unité nationale. Des discussions sont engagées entre les différentes parties libanaises pour aplanir les divergences qui existent actuellement entre elles. Des initiatives positives ont été lancées afin d'amorcer un dialogue national, dont la nécessité fait l'unanimité.

Le 19 janvier, le nouveau chef de la Commission d'enquête internationale indépendante des Nations Unies, M. Serge Brammertz, est arrivé au Liban pour prendre ses nouvelles fonctions. Conformément à la résolution 1644 (2005) du Conseil de sécurité, M. Brammertz fournira l'assistance technique de la Commission aux autorités libanaises en ce qui concerne leurs enquêtes sur les attentats terroristes perpétrés depuis le 1er octobre 2004.

M. Nicolas Michel, Secrétaire général adjoint aux affaires juridiques, a effectué une visite à Beyrouth les 26 et 27 janvier 2006. Le but de la visite était de déterminer avec les autorités libanaises la nature et l'étendue de l'assistance internationale nécessaire en vue de la création d'un tribunal international, conformément au mandat que le Conseil a confié au Secrétaire général dans la résolution 1644 (2005). Les rencontres ont été constructives et fructueuses, et M. Michel considère qu'il existe un appui important à la création d'un tribunal international. Il a exprimé aux autorités ses vives félicitations pour le climat positif dans lequel se sont déroulées les discussions et a été encouragé par la volonté générale manifestée d'aller de l'avant. Dans les jours et les semaines à venir, l'ONU continuera de travailler étroitement avec les autorités libanaises sur la question.

Pour terminer, je dirai que, comme le Quatuor l'a réitéré la nuit dernière, nous devons rester attachés aux principes énoncés dans la Feuille de route et à un règlement juste, global et durable du conflit israélo-arabe sur la base des résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité. L'ONU, par le biais du Quatuor et en étroite consultation avec les acteurs régionaux principaux, continuera de travailler sans relâche à cette fin.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie Mme Kane de son exposé.

Conformément à l'accord auquel le Conseil est parvenu lors de ses consultations préalables, j'invite à présent les membres du Conseil de sécurité à poursuivre notre débat sur la question dans le cadre de consultations.

La séance est levée à 10 h 35.